

Ecrit par Echo du Mardi le 27 janvier 2021

# L'apprentissage dans l'artisanat à l'honneur du 29 janvier au 5 février



Dans le cadre de la semaine nationale de l'apprentissage dans l'artisanat, la [Chambre des métiers et de l'artisanat](#) (CMAR) de Paca souhaite mettre à l'honneur une filière d'avenir qui ne connaît pas la crise : 41 % des dirigeants actuels d'entreprise ont commencé par l'apprentissage.

Malgré la crise sanitaire, l'entreprise artisanale demeure un secteur dynamique en matière d'emplois : la 1<sup>e</sup> entreprise de France. En effet, en 2020, + 4 % d'apprentis ont été formés dans les centres de formation des apprentis (CFA) de l'Université régionale des métiers et de l'artisanat et 80 % d'entre eux ont trouvé un emploi pérenne dans les 6 mois qui ont suivi la sortie de leur formation en apprentissage avec le recrutement d'un apprenti sur deux au sein de son entreprise d'accueil. Cette année, le réseau



Ecrit par Echo du Mardi le 27 janvier 2021

des Chambre de Métiers et de l'Artisanat souhaite valoriser l'apprentissage sur le territoire et ce, malgré une année 2020 économiquement sinistrée pour de nombreux secteurs.

L'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Provence-Alpes-Côte d'Azur a notamment lancé la plateforme 'For Me Up', un parcours formation intégralement numérique déployant des méthodes d'enseignement ludiques et intuitives pour les apprentis en filière alimentaire. Ainsi, les espaces de formation ont été, pour l'occasion, complètement réinventés avec la mise en place de classes virtuelles, outils collaboratifs, quizz en ligne et vidéos préparées par les formateurs pour l'apprentissage des gestes professionnels (comment préparer des macarons, un poisson...).

L'an dernier, si les entreprises ont été sensibles aux aides financières à l'embauche d'un apprenti, inscrites au plan de relance, à savoir 5 000 € pour un mineur et 8 000 € pour un majeur, les CFA ont aussi pu accueillir des apprentis bénéficiant du dispositif d'inscription et d'accueil jusqu'à 6 mois sans contrat. Ces aides, vitales en période de crise, sont reconduites en début d'année 2021 et vont permettre d'assurer un suivi de tous sur le moyen et long terme.